

## Le dispositif ALABRI par le SMBVL : réduire la vulnérabilité de son bien aux inondations

En 2024, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le programme ALABRI par le SMBVL sera déployé sur le territoire afin d'aider les propriétaires à réduire la vulnérabilité de leur bien aux inondations.

### — Comment être éligible au dispositif ?

Les biens (habitat individuel, commerces, exploitations agricoles) situés dans le périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation du Lez sont éligibles au dispositif ALABRI par le SMBVL. Cette éligibilité entraîne le droit à des aides financières de l'Etat dans la mise en œuvre de mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité.

### — [www.smbvlalabri.fr](http://www.smbvlalabri.fr) : un site web dédié

Il est la principale porte d'entrée du dispositif et a pour objectif de :

- Présenter le dispositif et ses principales étapes,
- Vérifier l'éligibilité de son bien,
- Se faire accompagner dans la démarche,
- Sensibiliser la population au risque inondation.



SITE WEB EN COURS DE FINALISATION

### Rôle du SMBVL et coopération des intercommunalités

Le SMBVL déploie le dispositif et accompagne les propriétaires du bassin versant de Lez qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de réduction de la vulnérabilité de leur bien.

Il a été proposé aux 5 communautés de communes membres du SMBVL d'intégrer ce dispositif.

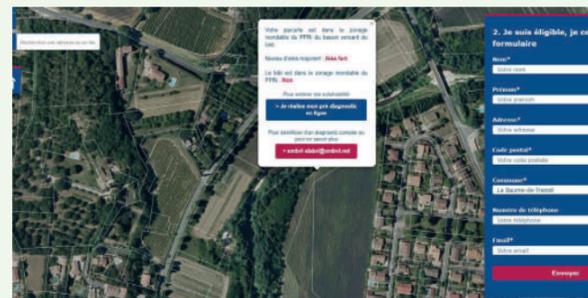
### Un parcours en 4 étapes

#### Etape 1 : Vérifier l'éligibilité de son bien

Se rendre sur [www.smbvlalabri.fr](http://www.smbvlalabri.fr) et vérifier son éligibilité au dispositif en consultant la carte interactive qui intègre le cadastre et le PPRI Lez et en renseignant l'adresse du bien concerné.

#### Etape 2 : Réaliser son pré-diagnostic

Le bien est éligible : Le propriétaire est maintenant invité à réaliser un « pré-diagnostic ». Celui-ci est 100 % numérique et a pour objectif d'identifier les principales vulnérabilités du bien et de confirmer ou non la nécessité de poursuivre la démarche en engageant un diagnostic complet sur site.



#### Etape 3 : Réaliser son diagnostic complet

Si préconisations à la suite du pré-diagnostic : un expert mandaté se déplace afin de réaliser un diagnostic complet du bien. Il préconisera alors des mesures de réduction de la vulnérabilité. Ce diagnostic complet est obligatoire pour bénéficier d'aides financières accordées dans le cadre de ce dispositif.

#### Etape 4 : Mise en œuvre des mesures préconisées

Si le diagnostic complet révèle la nécessité de mettre en œuvre des mesures ou des travaux, le propriétaire peut bénéficier d'un accompagnement et de subventions à cette fin.



# 10  
Avril 2024

### — Temps Forts

#### Enquête publique du SAGE

L'enquête publique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux se déroule du 8 avril au 17 mai 2024. **Les conseillers municipaux et communautaires sont invités à délibérer avant le 1er juin 2024.** Retrouvez toutes les informations importantes liées à cette procédure dans la brochure annexée à cette lettre élus.

#### Commission inondation du 20 février 2024

La commission inondation du SAGE s'est tenue le 20 février 2024 à Bollène. Le bilan de l'année 8 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été présenté à cette occasion. Le bilan complet de l'année 2023 du PAPI est à retrouver sur [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr) rubrique « téléchargements ».

A la suite de la réunion, les élus et partenaires présents ont été invités à une visite des travaux de protection de la ville de Bollène.



#### Exercice PCS / Montjoux-La Paillette : 11 décembre 2023

La commune de Montjoux - La Paillette a bénéficié de l'accompagnement du SMBVL dans l'organisation d'un exercice sur table Plan Communal de Sauvegarde. L'exercice a duré 3h et avait pour objectif de sensibiliser les élus aux actions de sauvegarde dans le cadre d'une inondation du Lez, de favoriser l'appropriation du document et de tester l'opérationnalité de ce dernier.

Le SMBVL se tient à disposition des communes volontaires pour organiser un exercice de ce type.

### — Édito du Président

Chers élus,

Cette lettre semestrielle du SMBVL est un lien privilégié avec les différents acteurs locaux, élus municipaux ou intercommunaux concernés de près ou de loin par le bassin versant du Lez.

Agir à la fois pour la prévention et la protection contre les inondations est au cœur des missions principales du SMBVL. Ce bulletin d'information vous en rappelle différentes déclinaisons.

Vous y découvrirez également le nouveau dispositif ALABRI destiné à aider les propriétaires et les acteurs économiques à réduire la vulnérabilité de leurs biens.

L'occasion m'est donnée de remercier l'ensemble de nos partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région Sud, Départements de la Drôme et de Vaucluse) pour leur forte implication sur notre territoire.

Agir pour la préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité est également une de nos préoccupations majeures.

L'enquête publique relative à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lez se déroule du 8 avril au 17 mai.

Le SAGE n'est pas une contrainte supplémentaire, c'est au contraire un ATOUT pour enclencher une véritable politique de l'eau sur notre bassin versant et permettre une solidarité territoriale autour de l'eau.

Les communes et communautés de communes du bassin versant du Lez sont appelées à formuler un avis sur le projet de SAGE. Je vous invite également à relayer cette information auprès de des habitants de notre territoire.

Vous retrouverez l'ensemble de ces informations sur le site [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr).

Bonne lecture à votre disposition pour toute action ou intervention.

Anthony ZILIO  
Président du SMBVL



## Déménagement du poste central de Grillon à Valréas

Deux sites historiques accueillent jusqu'à présent les postes centraux qui collectent les données de l'ensemble des stations du réseau :

- Grillon (Anciens locaux du SMBVL)
- Bollène (Centre de secours des sapeurs-pompiers)

### Poste central n°1 :

Les bureaux du SMBVL à Valréas accueillent désormais le premier poste central du réseau d'alerte et de suivi des débits. Ils remplacent ainsi les anciens locaux du Syndicat à Grillon.

### Poste central n°2 :

Le second poste central est partagé entre les locaux des sapeurs-pompiers de Bollène et ceux de SYNAPSE à Montpellier, prestataire assurant la gestion et le fonctionnement du réseau.

Ces deux sites garantissent une redondance de l'information. L'un et l'autre ont pour objectif de se remplacer mutuellement en cas de dysfonctionnement et d'assurer la réception des données et l'envoi d'alerte aux élus.

Ce déménagement permet au SMBVL d'augmenter sa réactivité en cas de panne et ainsi de garantir la résolution rapide des dysfonctionnements de premier niveau.

### Convention entre les communes et le SMBVL

Une nouvelle convention concernant la mise à disposition des outils de gestion de crise va être proposée à la signature aux communes du bassin versant du Lez. Celle dernière a pour objectif de fixer le cadre d'utilisation de ces derniers et de rappeler à chacun ses obligations.

### Réunion du 10 avril 2024 Cité du Végétal de Valréas

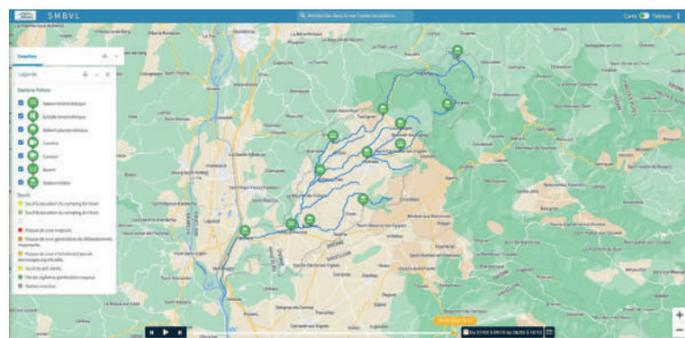
L'ensemble des élus et techniciens communaux étaient conviés à une réunion de présentation du nouveau réseau d'alerte de crue et de suivi des débits et de la nouvelle plateforme wiki-predict de Predict'Services. Le SMBVL et PREDICT' restent à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation et la mise en oeuvre de ces outils.

## Le réseau d'alerte de crue et de suivi des débits fait peau neuve !

Entre la fin d'année 2023 et le printemps 2024, le réseau d'alerte de crue et de suivi des débits implanté sur le bassin versant du Lez a connu une refonte complète. Différents travaux ont été mis en œuvre dans le but de garantir son caractère opérationnel, d'assurer la mise à niveau de l'ensemble de ses composants et d'optimiser son efficacité.

### — Une interface plus moderne

Consultable par tous et disponible depuis la page d'accueil du site web du SMBVL [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr), le réseau d'alerte et de suivi des débits bénéficie désormais d'une **nouvelle interface** plus moderne et agréable à consulter. Un curseur a été installé en haut à droite de cette dernière, il a pour but d'accéder facilement à la lecture des tableaux de données et à la carte de visualisation. D'autres fonctionnalités qui permettent une meilleure utilisation du réseau ont été intégrées comme la génération de rapport ou encore l'onglet « Export ».



### Montant total de l'opération : 215 408 € HT

Pour cette opération, le SMBVL bénéficie du soutien de ses partenaires financiers au titre du Contrat de Bassin, du PAPI mais également au titre du Fonds Vert et de la DETR :

Financement	Base subventionnable	Taux de financement	Montant (€ HT)
Agence de l'Eau	50 000 € HT	25 %	12 500 €
Région Sud PACA	70 000 € HT	21,6 %	15 120 €
Département de Vaucluse	70 000 € HT	20 %	14 000 €
Etat – Fonds Vert	164 020 € HT	49 %	80 369,80 €
Etat – DETR	164 020 € HT	30,48 %	49 993,30 €
SMBVL	215 408 € HT	20,16 %	43 424,64 €

## Travaux de protection de la ville de Bollène

Les travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue 1/90 du Lez ont débuté en septembre 2023 et se poursuivent actuellement. Retrouvez ci-dessous le focus sur les postes de travaux en cours.

### — Secteur aval rive droite du pont de Chabrières

La phase de travaux préparatoires débutée en septembre 2023 concernait plusieurs types d'actions :

- Abattage d'arbres,
- Gestion des plantes invasives,
- Travaux de décapage de la digue.

Depuis le début d'année, des travaux structurels sur l'aval rive droite du pont de Chabrières sont mis en œuvre avec la restructuration de la digue ainsi que son reprofilage qui permettent la pose de gabions par tronçon de 50 m.

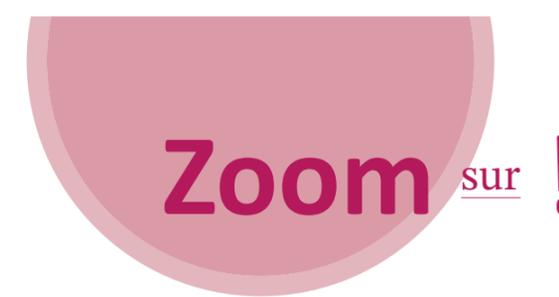
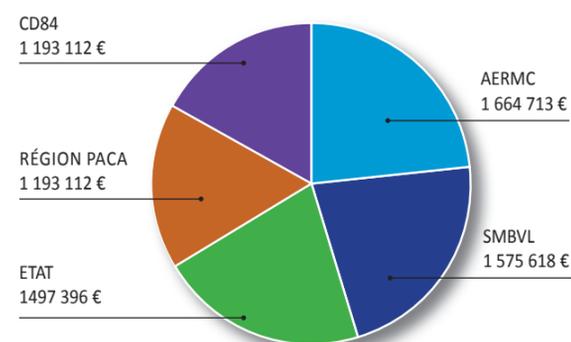
Gestion du risque inondation :

La digue étant fragilisée par les travaux et pour se prémunir d'un risque d'inondation, les gabions sont posés par tronçon de 50m et un stock de matériaux est à disposition de l'entreprise dans le but de fermer rapidement la digue en cas de crue du Lez.



Photo : Osiris Environnement

### — Coût global : 7 123 950 € HT



### — Secteur amont rive gauche du pont des pompiers

L'abattage d'arbres, la gestion des plantes invasives et le décapage de la digue ont été mis en œuvre sur la digue de la Reine, à l'amont du pont des Pompiers en rive gauche. Des travaux de surélévation de celle-ci sont actuellement en cours.



Photo : Osiris Environnement

### — Acquisitions foncières

Le SMBVL poursuit en 2024 les différentes démarches d'acquisitions foncières avec la signature l'année précédente de 14 actes d'acquisition représentant près de 18,5 hectares. Soit à ce jour une surface totale acquise par le SMBVL de 92,5 hectares.

### — Signature d'un avenant financier au PAPI

Les plans de financement des actions du PAPI concernant les travaux de protection de Bollène (5A-01, 6A-01, 7A-02) ont été réévalués. Cette réévaluation est causée à la fois par l'inflation et par la prise en compte des contraintes techniques et réglementaires post AVP 2014. Celle-ci fera l'objet d'un avenant financier au PAPI courant 2024.